

SOMMAIRE

**CHRONOLOGIE DE LA
CRISE.....2**

**CHRONOLOGIE DE LA
CRISE.....3**

**RAPPEL HISTO-
RIQUE.....4**

VECTEURS.....5

L'UE ET LA CIAC.....6

**LE FACTEUR NU-
CLEAIRE.....7**

PUBLICATIONS.....8

PUBLICATIONS.....9

Agenda.....9

CHRONIQUE

La Syrie et l'arme chimique : de l'horreur à la diplomatie ?

Par Bernard Sitt, Directeur, CESIM

L'emploi de l'arme chimique en Syrie est un scénario du pire, qui a mis à nu les impuissances de la communauté internationale lorsqu'elle a été amenée à faire face à un dictateur régional possédant des armes chimiques, et les ayant selon toute vraisemblance employées contre sa propre population, notamment le 21 août 2013 dans un faubourg de Damas. Le rapport de la Mission spéciale des Nations unies chargée d'enquêter sur les allégations d'emploi, remis le 16 septembre dernier au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, contient à cet égard des éléments de preuve indiscutables, et le Secrétaire général des Nations unies l'a qualifié d'accablant.

Mais l'option d'une intervention armée des occidentaux agréée par le Conseil de sécurité n'a pas pu tenir longtemps face au veto russe et chinois, et n'a même pas pu jouer le rôle dissuasif qu'elle aurait pu avoir vis-à-vis de Bachar el-Assad. Cela étant, l'accord cadre américano-russe du 14 septembre, accompagné du dépôt le même jour de l'instrument d'adhésion de la Syrie à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC), a permis un déblocage de la situation, à ce stade en tous cas.

Et un pas supplémentaire assez substantiel a été franchi avec l'adoption le 27 septembre de la résolution 2118 du Conseil de sécurité. Même si elle traduit des compromis qui sauvent la mise du pouvoir syrien, cette résolution, qui détaille le processus de désarmement chimique de ce pays, adopte un ton ferme et énonce un certain nombre de dispositions contraignantes :

- Elle condamne l'emploi d'armes chimiques en Syrie, et considère qu'un tel emploi constitue une menace contre la paix et la sécurité internationales, ce qui la place implicitement dans le contexte du chapitre VII de la Charte, c'est-à-dire permet d'envisager l'usage de la force en cas d'emploi. Elle inclut aussi en plus une référence explicite au chapitre VII, qui a cependant été voulue plus indirecte par la Russie et la Chine, en ce sens qu'en cas de non-respect des mesures « en vertu du chapitre VII » seraient prises.
- Conformément à la décision de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques du 27 septembre, la Syrie devait fournir dans les sept jours des informations supplémentaires sur ses armes chimiques et doit achever la destruction de tous les « équipements et matières » liés à son armement chimique avant le 30 juin 2014. Elle a fourni une première liste de ses armes le 19 septembre, qu'elle devait compléter le 4 octobre au plus tard.

A l'occasion de son adhésion à la CIAC, la Syrie a déclaré qu'elle s'y conformerait fidèlement et de bonne foi, et qu'elle l'appliquerait à titre provisoire en attendant son entrée en vigueur formelle. C'est un langage qui mérite d'être noté.

Il est à présent essentiel de vérifier la mise en œuvre effective des engagements syriens, et la CIAC offre, parallèlement à la résolution 2118, toutes les dispositions utiles pour ce faire. Elle a été le premier instrument international multilatéral à mettre en place un régime d'inspections « par mise en demeure », qui permettent de procéder aux vérifications pertinentes en tout temps et en tout lieu sur le territoire de l'Etat inspecté, sans que celui-ci puisse refuser, en cas de suspicion de violation ou d'allégation d'emploi d'armes. Le scénario syrien est exemplaire à ce titre, et l'on ne devrait à aucun prix négliger un tel outil, qui permettra de vérifier à tout moment et autant que nécessaire la bonne foi du régime de Damas.

SPECIAL SYRIE : CHRONOLOGIE DE LA CRISE

L'évolution de la question des armes chimiques dans la crise syrienne

En mars 2011, la Syrie a connu ses premières manifestations de grande ampleur. Dans le contexte général de ce qui est communément appelé dans les médias le printemps arabe, et, plus précisément, alors que les opérations militaires contre le régime du colonel Qaddafi débutaient en Libye, une partie de la population syrienne a commencé à réclamer le départ du président Bachar el-Assad. Au pouvoir depuis juillet 2000, Bachar el-Assad a succédé à son père, Hafez el-Assad, arrivé à la tête de l'Etat syrien à la faveur d'un coup d'Etat en novembre 1970. Le régime syrien a réagi avec force aux premières manifestations, sollicitant l'armée pour les réprimer. Suite à quoi le mouvement de protestation a rapidement dégénéré en conflit armé, à l'image de la révolution libyenne quelques mois auparavant.



Les présidents français et américain ont été en pointe dans la dénonciation des agissements du régime syrien et, plus particulièrement, sur la question des armes chimiques.
© Kristoffer Trippelaar

La violence et l'ampleur de la répression ont amené un certain nombre d'Etats, dont la France, à prendre fermement position contre le régime de Bachar el-Assad, appelant initialement à la cessation des violences contre les civils. Le président Sarkozy avait ainsi recommandé, en mai 2011, l'imposition « [des] sanctions les plus sévères » à l'encontre du régime, jugeant son action « inacceptable ». Il excluait cependant à ce moment la perspective d'une intervention armée. Le président Hollande et son gouvernement ont suivi une ligne similaire, appelant au départ du président syrien et s'efforçant de convaincre la Russie notamment, hostile au principe de toute forme d'intervention, de se rallier à la position des trois membres permanents occidentaux du Conseil de sécurité. En définitive, la première année de la crise syrienne a été caractérisée, en ce qui concerne les diplomaties occidentales, par une approche similaire à celle qui avait jusque là été suivie en réaction aux révolutions dans le monde arabe, sans que la question des armes chimiques semble constituer une préoccupation particulière.

C'est dans la deuxième partie de l'année 2012 que cette dimension s'est retrouvée au cœur du discours sur le traitement de la crise syrienne. Lors d'une conférence de presse, le 20 août, le président Obama a tenu des propos particulièrement fermes concernant cette problématique, et en particulier sur la perspective d'une intervention armée : « *We have been very clear to the Assad regime, but also to other players on the ground, that a red line for us is we start seeing a whole bunch of chemical weapons moving around or being utilized. That would change my calculus.* » Le président américain a rompu à ce moment-là avec l'attitude réservée qui avait caractérisé jusque-là sa position vis-à-vis de la crise syrienne, en s'engageant manifestement à interdire toute utilisation ou transfert d'arme chimique par la menace d'une intervention. Vu l'importance qu'a pris par la suite cette notion de « ligne rouge », il n'est pas inintéressant de s'attarder sur le fait qu'il s'agissait en fait d'une réaction spontanée à la question d'un journaliste sur l'arsenal chimique syrien, et non d'une remarque préparée. Cette déclaration aurait d'ailleurs pris de cours les conseillers diplomatiques d'Obama, certains étant allés jusqu'à souhaiter qu'elle n'ait pas été prononcée. Néanmoins, cette ligne a été réaffirmée *a posteriori*, l'ancrant définitivement comme la politique du président des Etats-Unis. Le porte-parole de la présidence affirmait ainsi le lendemain : « *[...] any use or proliferation of efforts related to those chemical weapons is something that would be very serious and it would be a grave mistake. [...] The officials who have that responsibility will be held accountable for their actions* ».

La position de la France, en pointe de la dénonciation des pratiques du régime syrien, a évolué de manière similaire. Lors de la Conférence des ambassadeurs, le 27 août 2012, le président Hollande a lui aussi énoncé en termes très clairs que l'utilisation d'armes chimiques ne serait pas acceptée par la France et ses alliés, et constituerait une « cause légitime d'intervention directe ». A la même occasion, le Président de la république a appelé à « intensifier les efforts pour que la transition politique [en Syrie] ait lieu vite ». Dès lors, l'attention de la communauté internationale a glissé de la crise elle-même vers la problématique des armes chimiques de la Syrie, sur laquelle médias et chancelleries se sont focalisés de manière croissante. En effet, jusque-là, l'hypothèse d'une intervention armée en soutien à la rébellion, sur le modèle de ce qui avait été fait en Libye, était presque systématiquement écartée par les principaux Etats occidentaux concernés. Les questions liées à l'arsenal chimique syrien ont ancré une crise essentiellement d'ordre interne et régional dans les principales préoccupations globales de ces Etats, par le truchement de la problématique des armes de destruction massive, non seulement du point de vue d'une éventuelle utilisation, mais également de celui d'un transfert d'une partie de l'arsenal chimique syrien, éventuellement à des organisations terroristes (pour une analyse du risque de prolifération vers une organisation terroriste, voir [ONP N°76](#), février 2013). Cette seconde dimension est clairement incluse dans l'avertissement énoncé par le président Obama le 20 août 2012.

La dimension chimique a surgi à ce moment précis pour plusieurs raisons. D'une part, les services de renseignement occidentaux ont pu constater que des éléments de l'arsenal chimique syrien, dont vraisemblablement du sarin (pour une analyse de l'arsenal chimique syrien et de ses vecteurs, voir [ONP N°69](#), août 2012) étaient déplacés par les forces du régime en juillet 2012. D'autre part, le porte-parole du Ministère syrien des affaires étrangères déclarait le 23 juillet 2012 que des armes chimiques ne seraient en aucun cas employées contre les rebelles, mais pourraient en revanche être mises en œuvre en réponse à une intervention extérieure.

[suite en page 3]

SPECIAL SYRIE : CHRONOLOGIE DE LA CRISE

Cette déclaration a constitué la première reconnaissance implicite par la Syrie de l'existence de son arsenal chimique, face à laquelle les Etats opposés au régime de Bachar el-Assad ne pouvaient rester sans réaction.

A la mi-mars 2013, les premières allégations d'utilisation limitée d'armes chimiques, dans la province d'Alep, sont relayées dans la presse. Le régime et les rebelles s'en imputent mutuellement la responsabilité, et il est en pratique impossible pour la France ou les Etats-Unis de vérifier les faits. Mais les débats qui ont suivi sont illustratifs de la séquence que les déclarations des présidents américain et français d'août 2012 ont ouverte : l'enjeu de la confirmation de la réalité de l'attaque, et de la détermination de son origine est crucial, dès lors que l'établissement de la preuve irréfutable que le régime syrien emploie des armes chimiques contre les rebelles conduirait à une intervention militaire des Etats-Unis, de la France, et du Royaume-Uni. Et ce dans un contexte où les opinions publiques comme une partie de l'appareil politique dans ces trois Etats n'y sont pas favorables. Le président américain n'a néanmoins pas hésité à réaffirmer son propos d'août 2012 : « [...] *the use of chemical weapons or the transfer of chemical weapons to terrorist groups is a red line that is not acceptable to us* ».

D'autres attaques chimiques ont été rapportées au cours des mois suivants, et un faisceau de preuves s'est construit, incluant notamment l'analyse d'échantillons ramenés des zones concernées, tendant à indiquer que des armes chimiques ont en effet été employées. Mais l'impossibilité d'établir formellement la responsabilité du régime, doublée du soutien systématique de la Russie aux accusations portées par celui-ci contre les rebelles, ont conduit à l'échec des résolutions proposées notamment par la France au Conseil de sécurité, visant à ancrer sous l'égide du chapitre VII l'interdiction formulée par les présidents Obama et Hollande de recourir aux armes chimiques.

Une nouvelle phase a été déclenchée par l'attaque du 21 août 2013 sur un quartier périphérique de Damas. Par son ampleur (elle aurait fait entre 300 et 1800 morts selon les sources), elle se différencie des autres du point de vue de la nécessité de la preuve. Indépendamment des déclarations du régime, reprises par la diplomatie russe, les moyens nécessaires à une telle attaque sont en effet difficilement compatibles avec le niveau d'équipement et d'expertise dont sont réputées disposer les factions rebelles. Le président français déclarait ainsi, dans un entretien accordé au journal *Le Monde* du 31 août 2013, que « la France dispose d'un faisceau d'indices qui vont dans le sens de la responsabilité du régime ». Interrogé sur un possible blocage du Conseil de sécurité, le président a affirmé : « Le massacre chimique de Damas ne peut ni ne doit rester impuni. [...] Si le Conseil de sécurité est empêché d'agir, une coalition se formera. » La menace d'une intervention militaire est devenue à partir de ce moment-là considérable, et de plus en plus précise, les Etats-Unis allant jusqu'à détailler leurs intentions. Ces menaces sont prises au sérieux par le régime, qui déplace les quartiers généraux des principales unités militaires et de renseignement loyalistes, et disperse son arsenal chimique.

Face à l'imminence manifeste d'une intervention armée, la diplomatie russe s'est employée à déconstruire la ligne rouge d'août 2012, toujours à travers le couplage entre la question de l'arsenal chimique et la possibilité d'une intervention. Elle est en cela parvenue à ses fins, en éloignant la perspective de représailles militaires. Les chancelleries occidentales ont elles aussi obtenu un succès notable en matière de non-prolifération, par le désarmement chimique de la Syrie, processus désormais en cours. Cela ne résout pas la crise syrienne, mais lui ôte la dimension globale que lui a conféré le risque posé par son arsenal chimique, frappé d'un principe de prohibition absolue par la CIAC.

Les agents neurotoxiques organophosphorés

La synthèse du tabun a été réalisée dès 1936 et celle du sarin en 1938 par les équipes de l'Allemand Gerhard Schrader. Ces agents n'ont pourtant pas été utilisés lors de la seconde guerre mondiale. Les neurotoxiques organophosphorés ont principalement été employés au cours de la guerre Iran-Irak et du conflit actuel en Syrie, ainsi que lors des attentats au sarin dans la station de montagne de Matsumoto en juin 1994 et dans le métro de Tokyo en mars 1995 par la secte Aum Shinrikyo.

Parmi les principaux agents, on distingue les agents G (« German ») ou trilons, des agents V ou amitons. Le sarin (GB), le sarin cyclohexyl (GF) et le tabun (GA) sont des toxiques d'une persistance toute relative, le soman (GD) est semi-persistant. Le soman épaissi (TGD) et le VX font partie des toxiques persistants. En fonction de la pureté du produit, ce sont des liquides incolores et souvent inodores. La plupart des agents G sont volatils ou s'évaporent rapidement. Le sarin, le plus volatil, s'évapore toutefois moins rapidement que l'eau.

Les neurotoxiques organophosphorés produisent leurs effets biologiques en inhibant des enzymes dégradant l'acétylcholine. Les manifestations cliniques dépendent de la voie d'intoxication, de la durée d'exposition et des concentrations, mais aussi de la présence d'impuretés et des solvants employés. Lors de l'attentat dans le métro de Tokyo, le diagnostic clinique n'a ainsi pas pu être immédiat. Les principales manifestations correspondent à un rétrécissement de la pupille (pour 99% des cas rapportés à Tokyo), une hyper-sécrétion (particulièrement sudorale, salivaire, lacrymale et bronchique), des contractions musculaires, des maux de tête, ainsi qu'à des signes digestifs. En cas d'intoxication sévère, un syndrome convulsif de type épileptique, qui va se prolonger, peut apparaître en quelques minutes et causer des lésions irréversibles. La mort peut rapidement survenir à cause d'une paralysie respiratoire ou, par la suite, par collapsus dû à la déshydratation. S'il a une forte exposition à l'agent sous forme de vapeurs, le décès peut survenir en 5 à 10 minutes. Les effets n'apparaissent alors jamais de façon différée et surviennent en quelques secondes ou minutes.

Le Service de santé des armées a développé un auto-injecteur bi-compartmenté, Ineuropé®, qui a reçu une autorisation de mise sur le marché, ce qui permettrait en cas d'urgence de le rendre disponible non seulement pour les militaires mais aussi pour les populations civiles. Il associe l'atropine, antidote, à une prodrogue du diazépam, anticonvulsivant, et à la pralidoxime, réactivateur enzymatique.

SPECIAL SYRIE : RAPPEL HISTORIQUE

L'emploi des armes chimiques lors de la guerre Iran-Irak

Un quart de siècle avant les événements en Syrie, les armes chimiques ont été utilisées par l'Irak et probablement par l'Iran au cours du conflit ayant opposé les deux pays entre 1980 et 1988. Outre l'instauration du régime islamique en Iran, l'une des causes de cette guerre est liée à l'application des accords d'Alger de 1975, confirmés par le Traité de Bagdad de 1978. Ils imposaient une nouvelle délimitation des frontières dans le Chatt el-Arab, couloir d'eau douce représentant le seul accès de l'Irak à la mer, en contrepartie de l'arrêt par l'Iran des actions de subversion et du soutien aux rebelles kurdes. Les Iraniens ont unilatéralement dénoncé ces accords dès 1979. Pour justifier le déclenchement des hostilités, l'Irak a invoqué « la volonté de rétablir la souveraineté et les droits irakiens sur les territoires qui lui [appartenaient] » en vertu de ces accords, motif auquel se sont ajoutées les revendications concernant certaines îles du détroit d'Ormuz occupées par l'Iran.



Soldat iranien durant la guerre Iran-Irak

Les programmes nucléaire, chimique, biologique et balistique irakiens avaient été initiés au milieu des années 1970, ces développements ayant été favorisés par la prospérité économique liée aux ventes de pétrole. Dans un contexte marqué par l'affaiblissement régional de l'Égypte, isolée de par sa stratégie de paix avec Israël, Saddam Hussein avait en effet pour ambition de faire de l'Irak la principale puissance militaire de la région. De plus, Israël, pays soupçonné de détenir un programme nucléaire, était perçu comme une menace potentielle pour la sécurité nationale, avec l'idée d'un déséquilibre en défaveur des pays arabes et donc de la nécessité de devoir réduire le fossé technologique.

Au cours de la guerre avec l'Iran, les Irakiens ont été confrontés à partir de la fin de l'année 1981 à la tactique des vagues humaines, formées de jeunes combattants iraniens prêts au martyre et destinées à submerger l'adversaire. Dans ce contexte, l'Irak aurait employé pour la première fois des agents lacrymogènes en 1982, entraînant la désorganisation des troupes iraniennes. L'ypérite aurait ensuite été employé à partir du milieu de l'année 1983. Par méconnaissance des caractéristiques de cet agent chimique, les conditions climatiques et la sécurité des troupes irakiennes n'auraient d'ailleurs pas été prises en compte lors des premières attaques, limitant leur efficacité, et ce d'autant plus qu'il n'aurait pas été possible de disperser l'agent au niveau de la cible. Au début de 1984, un agent neurotoxique, le tabun, a été utilisé pour la première fois sur le champ de bataille. Les Irakiens ont par ailleurs commencé à cibler les zones de rassemblement de l'infanterie iranienne. Les attaques chimiques se sont intensifiées par la suite jusqu'à la fin du conflit. Si le sarin a également été utilisé, les allégations concernant l'emploi de VX n'ont cependant pas été confirmées. Enfin, en mars 1988, le gouvernement irakien a lancé une attaque chimique contre des citoyens irakiens à Halabjah, ville du Kurdistan irakien. S'il n'existe pas d'estimations scientifiques, elle aurait cependant causé entre 3 500 et 5 000 décès, d'après les évaluations respectives de *Human Right Watch* et de l'Iran, ce qui en fait l'attaque chimique contre des populations civiles la plus meurtrière à ce jour.

L'emploi des armes chimiques n'a vraisemblablement pas permis d'obtenir un avantage militaire stratégique, mais il s'est avéré très efficace d'un point de vue tactique. Il a en particulier permis aux Irakiens de limiter les pertes humaines et territoriales, freinant les vagues humaines et désorganisant les troupes à l'arrière, ce d'autant plus que les soldats iraniens ne disposaient pas dans un premier temps des équipements de protection adéquats.

L'Iran aurait également employé des armes chimiques à la fin du conflit. Celles-ci auraient pu provenir de capacités endogènes ou avoir été prises aux Irakiens. Peu d'éléments sont cependant accessibles en sources ouvertes en ce qui concerne les allégations d'usage par l'Iran entre 1984 et 1988. La possibilité de faire usage de telles armes aurait en particulier fait l'objet de dissensions, certains, dont l'Ayatollah Khomeini, jugeant que cela aurait été contraire aux prescriptions de l'Islam, notamment en ce qui concerne l'interdiction de polluer l'environnement. Lors de la Conférence des Etats parties à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC) en 1998, l'ambassadeur Alborzi, directeur général au ministère des Affaires étrangères, a cependant déclaré que l'Iran, « confronté à l'usage continu et croissant d'armes chimiques contre ses soldats comme contre les civils » et à l'inaction du Conseil de sécurité des Nations unies, n'avait eu d'autre alternative que de chercher à acquérir un moyen de dissuasion et que le pays avait ainsi développé des capacités chimiques. L'Iran aurait arrêté son programme après le cessez-le-feu. Le site de production déclaré auprès de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) lorsque le pays est devenu partie à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC) a été détruit sous contrôle des inspecteurs.

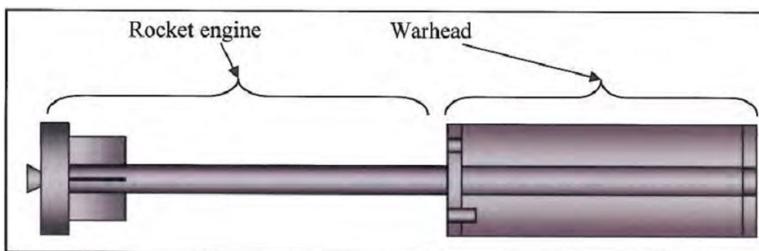
Ce conflit a mis en lumière la difficulté pour les Etats au sein des Nations unies à s'accorder sur les mesures et sanctions à adopter. L'adoption de résolutions successives par le Conseil de sécurité n'a en effet pas permis de faire cesser les attaques chimiques. La violation par l'Irak du Protocole a ainsi contribué à l'érosion des normes régissant l'interdiction d'emploi des armes chimiques (l'Iran a adhéré au Protocole de Genève de 1925 en 1929 et l'Irak en 1931). Les réticences de la communauté internationale à condamner l'usage d'armes chimiques par les Irakiens et à intervenir ont certainement constitué un facteur contribuant à inciter l'Iran à améliorer par la suite ses capacités conventionnelles et surtout à initier des programmes de développement d'armes de destruction massive. Mais les enseignements tirés ont également permis de faire progresser le régime de maîtrise des armements chimiques, puisqu'ils ont eu une incidence dans le cadre des négociations concernant la CIAC. Il faut par ailleurs rappeler que ces événements ont également conduit à la mise en place à partir de 1985 du Groupe Australie, groupe informel de contrôle des exportations.

SPECIAL SYRIE : VECTEURS

Premières conclusions à tirer sur les vecteurs utilisés le 21 août 2013 près de Damas

En dépit du rapport des Nations unies, des différentes évaluations réalisées par les gouvernements français, britannique et américain et la démonstration qu'un agent toxique a bien été utilisé lors de l'attaque du 21 août 2013 dans les faubourgs de Damas, un certain nombre d'incertitudes demeurent, notamment sur les vecteurs utilisés mais également sur l'organisation de la frappe.

Dans la confusion des premiers comptes rendus de l'attaque, l'hypothèse a été émise que des roquettes M-14 de 140 mm de lance-roquettes BM-14 auraient été majoritairement utilisées. Si l'utilisation de tels vecteurs semble des plus probables (le rapport des Nations unies en ayant trouvé des éléments), il apparaît que d'autres engins, qui semblent avoir été spécifiquement conçus pour des frappes chimiques de courte portée, aient également servi à la frappe. La capacité d'emport des M-14 est en effet relativement faible (2,2 kg de sarin), imposant un tir de saturation pour obtenir un effet militaire significatif. A lire le rapport des inspecteurs, il semble qu'un faible nombre d'éléments de ces systèmes ait été retrouvé, alors que la létalité de l'attaque implique qu'une importante quantité de munitions aurait dû être utilisée. L'origine russe des éléments retrouvés (inscriptions en cyrillique sur le propulseur de la roquette à l'emplacement des marquages d'usine) n'implique nullement que la Russie ait vendu des roquettes à capacité chimique, la tête de ces engins étant séparée et interchangeable.



Roquette indigène de 50 litres d'agent type Sarin identifiée par le rapport d'inspection de l'ONU. Le réservoir (« warhead ») est rapporté sur le propulseur de la roquette, selon un schéma déjà utilisé depuis des années pour les systèmes de déminage.

Beaucoup plus remarquable, mais aussi nettement plus inquiétant, le second type d'engin semble avoir été délibérément conçu pour des frappes de terreur sur des objectifs tactiques. Le propulseur de la roquette, dont l'origine n'a pas été identifiée (possiblement conçu en Syrie), est en effet associé à un container chimique d'une capacité estimée à une cinquantaine de litres d'agent de type sarin. Les caractéristiques aérodynamiques de la roquette laissent supposer une précision relativement faible. Elle reste difficile à estimer toutefois, la portée optimale du système n'étant pas connue. A l'inverse, cet assemblage offre une capacité d'emport en agents toxiques très supérieur à ceux d'origine russe de 122 mm ou de 140 mm dont dispose la Syrie (2 à 4 kg de sarin, la capacité des systèmes iraniens obtenus par Damas étant inconnue; les systèmes plus lourds ne sont pas considérés ici). Si les origines de ce vecteur restent indéterminées, les vidéos disponibles et les débris retrouvés laissent à penser qu'il s'agit d'une arme de circonstance, développée dans l'urgence pour répondre à un objectif précis. Compte tenu des caractéristiques de l'arme, ce dernier semble être une capacité de dispersion d'un volume relativement important de toxiques sans recherche de précision, dans une logique de frappes tactiques et très probablement de frappes de terreur. Le développement de ce système suggère que les moyens de dispersion aériens ne donnent pas (ou plus) satisfaction mais également que l'usage intensif de l'arme chimique en conditions tactiques a été modélisé pour combler les insuffisances des roquettes tactiques disponibles. Le portage par roquette indique également la recherche d'un effet de surprise, l'artillerie permettant de disperser des volumes d'agents équivalents mais avec un temps de préparation supérieur. Si le fait que le régime soit à l'origine de l'ordre de frappe ou, au contraire, que l'attaque résulte d'une scission interne, reste débattu, la culpabilité du régime dans le développement d'une arme ne visant qu'à cibler les unités de la rébellion par des toxiques de guerre paraît probable.

Parallèlement, la létalité présumée – de 300 à 1500 morts selon les différentes évaluations des Etats occidentaux – indique une frappe relativement importante, indice corroboré par le nombre de sites visés (12 au maximum, certains sites ayant pu être identifiés à tort, du fait du mouvement des victimes), et donc une planification élaborée. Il n'a cependant pas été rapporté d'effondrement du front dans les zones touchées, élément qui doit être souligné et partiellement mis au crédit des rares Etats occidentaux ayant fait preuve de fermeté dans les jours qui ont suivi l'attaque. Avec une telle létalité en effet, la perspective d'une réitération des frappes n'aurait pu que conduire à la dispersion de la rébellion dans la zone. La non réitération, comme le processus de désarmement qui semble s'engager démontrent *a contrario* l'utilité de la posture coercitive adoptée par les Etats-Unis et la France, l'attaque du 21 août illustrant malheureusement l'utilité de l'usage des toxiques de guerre dans les zones tactiques mais aussi la relative facilité d'adaptation de systèmes d'armes conventionnels à des usages chimiques. Ne pas réprimer l'attaque du 21 août, sous quelque forme que ce soit, revient donc à encourager une méthode de combat qui risque d'inspirer bon nombre d'Etats.

TELE (TEL) de la roquette. Des systèmes à deux rampes ont également été identifiés.



TELE (TEL) de la roquette. Des systèmes à deux rampes ont également été identifiés.

SPECIAL SYRIE : L'UE ET LA CIAC

Les actions de l'Union européenne en matière d'universalisation de la CIAC : le cas du Moyen-Orient

Le dernier rapport biannuel sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive de 2003 publié cet été détaille l'implication de l'UE en matière d'universalisation de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC) pour se féliciter du travail accompli depuis une décennie. 19 Etats ont en effet rejoint la CIAC depuis la première action commune de l'UE adoptée en novembre 2004 pour un montant de près de 2 millions d'euros à l'époque. La Syrie était l'un des pays ciblés par cette initiative. Par ailleurs, la moitié des pays ayant adopté la CIAC en 2005 a été impliquée dans des activités d'« outreach » financées par l'UE dans le cadre d'actions communes ou de décisions du Conseil.

L'on sait que ces efforts de promotion n'ont pas encore véritablement permis aux Etats du Moyen-Orient non parties à la CIAC de rejoindre le Traité : Israël est signataire depuis 1993 mais ne l'a jamais ratifié alors que l'Egypte ne l'a pas signé ni la Syrie avant la crise de cet été. *A contrario*, il convient de noter que la quasi-totalité des Etats du Proche et Moyen-Orient sont parties à la Convention. Si l'on adopte comme définition de la zone moyen-orientale celle qu'avait adoptée en 1991 le rapport du Secrétaire général des Nations unies *Effective and Verifiable Measures which would Facilitate the Establishment of a Nuclear-weapon-free Zone in the Middle East*, soit les Etats de la Ligue arabe ainsi que l'Iran et Israël, la Somalie est l'Etat de la région dont la ratification de la CIAC est la plus récente avant celle de la Syrie, devenant au mois de juin dernier le 189^e Etat partie. En réalité, la question des armes chimiques au Moyen-Orient n'est pas un problème de nature régionale. Il s'agit essentiellement d'une question stratégique bilatérale impliquant d'une part Israël et la Syrie, d'autre part Israël et l'Egypte. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que le soutien financier de l'UE à l'OIAIC pour mener des actions d'« outreach » ait jusqu'à présent produit peu de résultats sur ce plan. En revanche, *via* un effort d'intermédiation politique entre Israël et les pays arabes, l'UE dispose d'un levier discret mais bien réel. La récente implication européenne dans l'effort collectif mené pour faciliter la tenue d'une conférence régionale sur l'objectif de zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient en fournit une illustration, même si à ce jour une telle implication ne s'est pas avérée probante.

Le 14 septembre dernier, dans une déclaration faite à la suite de l'annonce de l'accord américano-russe sur les armes chimiques en Syrie, la Haute Représentante de l'UE Catherine Ashton a rappelé l'ampleur de l'investissement européen dans le régime de vérification de la CIAC : « *I join the US and the Russian Federation in demanding that Syria provide the OPCW, the UN and other supporting personnel with immediate rights and unfettered access to inspect any and all sites in Syria. (...) The EU is already the largest financial contributor to the OPCW, and a number of EU Member States have the technical knowledge necessary to assist in securing sites, and in dismantling and destroying certain chemical agents. In close coordination with its Member States, the EU stands ready to offer further support to the OPCW in carrying out its important and urgent tasks.* »

Ce faisant, l'UE retrouve une place pleine et entière dans le dispositif en cours de constitution en Syrie, comme acteur fonctionnel d'un processus technique de désarmement. Au-delà de cette place, la fin de l'été 2013 a vu la Haute représentante Catherine Ashton parler plusieurs fois et fermement au nom de l'UE (voir encadré ci-dessous). Le fait de porter cette voix est un élément remarquable en tant que tel même si des divergences entre Etats membres se sont faites jour cet été sur l'opportunité d'une intervention armée après l'attaque chimique du 21 août. L'on se souvient que la perspective d'une seconde guerre du Golfe en 2003 n'avait pas permis à l'UE de parler d'une seule voix. Cet échec avait été à l'origine de l'adoption en décembre 2003 d'une Stratégie commune.

L'UE et la crise chimique syrienne depuis août 2013 : les principales interventions de Catherine Ashton

[Statement by EU High Representative Catherine Ashton on the publication of the report by the UN investigation mission on chemical weapons in Syria](#), UE, Bruxelles, 17 Septembre 2013

[Statement by EU High Representative Catherine Ashton on the US-Russian agreement on chemical weapons in Syria](#), UE, Bruxelles, 14 Septembre 2013

[Speech by EU High Representative Catherine Ashton to the European Parliament on the situation in Syria](#), UE, Bruxelles, 11 Septembre 2013

[Statement by EU High Representative Catherine Ashton on the proposal to place Syria's chemical weapons under international control](#), UE, Bruxelles, 10 Septembre 2013

[Statement by EU High Representative Catherine Ashton on the high urgency of a political solution to the Syrian conflict](#), UE, Bruxelles, 23 Août 2013

[Statement by EU High Representative Catherine Ashton on the latest reports of use of chemical weapons in Damascus](#), UE, Bruxelles, 21 Août 2013, A 427/13

SPECIAL SYRIE : LE FACTEUR NUCLEAIRE

Y a-t-il une crise nucléaire syrienne ?

La guerre civile syrienne et l'utilisation avérée d'armes chimiques dans le conflit cet été ont relégué à l'arrière plan de la crise en cours la question du programme nucléaire syrien, notamment sa dimension militaire supposée. Or, il y a bien une crise nucléaire en Syrie au moins depuis le mois de juin 2011 si l'on se tient non pas aux rapports de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) mais aux décisions prises par le Conseil des gouverneurs de l'Agence. Jusqu'à présent, cette crise est restée larvée.

Pour mémoire, le 2 juin 2008 le directeur général de l'Agence de Vienne rendait publique l'information selon laquelle l'installation de Dair Alzour près du site d'Al Kibar en Syrie, détruite par l'aviation israélienne en septembre 2007, était possiblement un réacteur nucléaire non opérationnel et dans lequel aucune matière nucléaire n'avait été introduite jusqu'à sa destruction. Selon les mêmes informations de l'Agence, il aurait pu s'agir d'un réacteur modéré au graphite et refroidi au gaz (« réacteur à graphite-gaz ») non configuré pour produire de l'électricité mais capable de produire du plutonium et construit avec l'assistance de la Corée du Nord. Par ailleurs, trois autres sites auraient été fonctionnellement reliés à l'installation de Dair Alzour, toujours selon les informations de l'Agence.

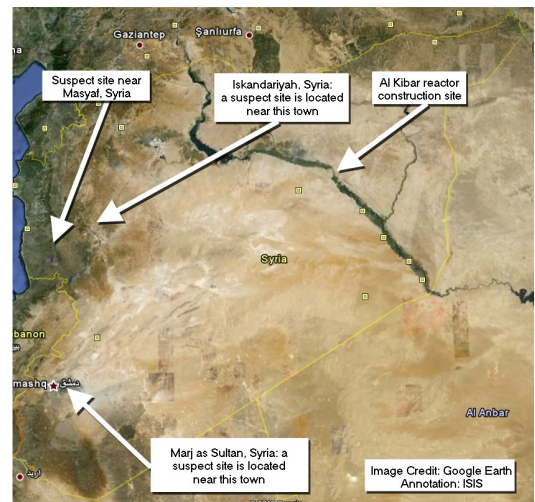
Depuis mai 2008, le gouvernement syrien a toujours maintenu que l'installation détruite n'était pas une installation nucléaire militaire et que Damas n'avait jamais entretenu de relation de coopération nucléaire avec Pyongyang. Ce sont précisément ces deux points que l'AIEA tente vainement de vérifier depuis 2008, faute de coopération du régime en place dans un premier temps, puis du fait des problèmes de sécurité directement liés à la guerre civile dans le pays. Dans le détail, les inspecteurs de l'AIEA se sont rendus à Dair Alzour en juin 2008 et ont demandé des informations complémentaires sur les activités passées et présentes du site et des trois autres sites suspectés. Ces informations n'ont jamais été fournies par la Syrie.

Dans son rapport de mai 2011 au Conseil des gouverneurs de l'AIEA, le Directeur général de l'Agence rendait publique l'évaluation selon laquelle le site détruit de Dair Alzour avait « très probablement » été un réacteur nucléaire qui aurait dû être déclaré par la Syrie conformément à l'accord de garanties généralisées conclu par le pays avec l'AIEA. Le Conseil des gouverneurs de l'Agence adoptait au mois de juin de la même année une résolution (GOV/2011/41) déclarant la Syrie dans une situation de non-respect (« non-compliance ») à l'égard de ses obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et décidait de rapporter cette situation à l'ensemble des Etats membres de l'Agence, au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale des Nations unies. Il y a, *de jure* comme *de facto*, une crise nucléaire entre la Syrie et la communauté internationale depuis l'été 2011.

En réalité, il n'a pas été possible que cette crise s'exacerbe depuis plus de deux ans principalement du fait de la guerre civile dans le pays. Les premiers mouvements de contestation interne du pouvoir en place au mois de mars 2011 se radicalisant et s'intensifiant à l'automne 2011, le régime y a trouvé une justification suffisante pour informer l'AIEA par courrier le 12 février 2012 que des réponses détaillées aux interrogations de l'Agence seraient fournies plus tard « *noting the difficult prevailing security situation in the country* » selon les termes du dernier rapport sur la Syrie du Directeur général de l'Agence, publié le 28 août 2013. Ce document indique également que l'Agence n'a toujours reçu aucune information nouvelle sur la fonction du site de Dair Alzour ni sur la nature et le statut opérationnel des trois autres sites liés à l'installation détruite par les Israéliens.

S'agissant d'une possible coopération nucléaire clandestine entre les régimes syrien et nord-coréen, les allégations proviennent jusqu'à ce jour essentiellement des services de renseignement israélien et américain. Si le réacteur de Dair Alzour avait été du même type que le réacteur nord-coréen de 5 MW de Yongbyon (celui-là même qui aurait été réactivé cet été par Pyongyang), ce que supposent ces sources, le pays aurait pu produire environ 6 kg de plutonium par an. Une telle quantité aurait été suffisante pour fournir le combustible d'une arme nucléaire. Il aurait naturellement fallu ajouter à cette capacité de production indigène une étape de refroidissement, la séparation du plutonium dans une installation de retraitement dédiée, et une militarisation éventuelle avant la vectorisation d'une charge opérationnelle.

Par ailleurs, la Syrie dispose d'un réacteur de recherche. Le réacteur miniature source de neutrons (MNSR), d'origine chinoise et construit avec l'assistance de l'AIEA, est devenu critique en mars 1996. Un réacteur de ce type ne peut pas produire de matière fissile. C'est cette installation que le Représentant permanent de la Russie auprès des organisations internationales à Vienne Vladimir Voronkov pointait du doigt au début du mois de septembre dernier eu égard aux risques que présentait à ses yeux le réacteur face à d'éventuels tirs de missiles américains. A ce jour, le programme nucléaire syrien aura eu au moins cette utilité diplomatique imprévue.



Le site syrien d'Al Kibar commenté par l'Institute for Science and International Security (ISIS). © Google Earth / ISIS

SPECIAL SYRIE : PUBLICATIONS ET RESSOURCES WEB

L'importance qu'a prise la crise syrienne ces derniers mois, et en particulier les problématiques liées à l'arsenal chimique du régime de Bachar el-Assad, a généré une quantité considérable de commentaires et analyses. L'on se propose ici de recenser les articles, contributions et documents les plus pertinents, par thèmes.

Éléments généraux de compréhension de la crise syrienne

Le blog consacré aux questions de défense et de sécurité de la publication *The Hill* a compilé une chronologie de la crise syrienne et des réponses qu'y a apporté le gouvernement américain, et en particulier le président Obama. Ce document, centré principalement sur la dimension chimique, permet de se faire une bonne idée de l'évolution des positions américaines et du discours du Président, mais aussi de celui de la Secrétaire d'Etat Clinton.

<http://thehill.com/blogs/defcon-hill/policy-and-strategy/297745-a-timeline-on-syria-from-the-uprising-to-obamas-red-line>

La *Nuclear Threat Initiative* propose un dossier de contexte sur l'arsenal chimique syrien très complet. En plus d'une liste des agents et vecteurs que le pays est réputé posséder et/ou produire, le dossier comporte une mise en perspective historique de l'arsenal, une analyse des enjeux propres à la crise actuelle, et une carte interactive détaillée : un excellent outil pour développer rapidement une bonne image de l'objet central de cette crise.

<http://www.nti.org/country-profiles/syria/chemical/>

Le *Congressional Research Service* a quant à lui choisi l'approche de l'exhaustivité et du détail, ce dont il est coutumier, proposant un rapport de 25 pages sur le sujet. Préparé par trois experts de la non-prolifération et des forces terrestres, il se concentre notamment sur le cœur du sujet : les différentes attaques chimiques ayant eu lieu depuis le début de la crise syrienne, et en particulier le bombardement du 21 août 2013. La finalité de ce document est de fournir aux membres du Congrès concernés les éléments dont ils sont susceptibles d'avoir besoin pour statuer sur l'opportunité d'une intervention militaire américaine. Cette dimension le rend d'autant plus pertinent. Le rapport est disponible sur le site de la *Federation of American Scientists*.

<http://www.fas.org/sgp/crs/nuke/R42848.pdf>

La Fondation pour la recherche stratégique a constitué un dossier régulièrement mis à jour et organisé de manière thématique qui recense toutes les interventions des experts de la FRS sur les différentes problématiques de la crise syrienne. Ces interventions prennent diverses formes (notes, dossiers d'actualité, entretiens) et couvrent l'ensemble du spectre de la crise, du risque terroriste aux problématiques de prolifération, en passant par les dimensions régionales de la révolution syrienne.

http://www.frstrategie.org/barreFRS/publications/dossiers//2013/2013-09-18_syrie/

La politique de la France : positions officielles et analyses

Le site du Ministère des affaires étrangères a recensé l'ensemble des déclarations officielles concernant la crise syrienne depuis son démarrage. Des centaines de documents, classés par ordre chronologique, permettent de comprendre la position française à chaque étape de la crise. Ceux-ci vont du point presse et des séances de questions réponses aux déclarations du Président de la république en passant par les allocutions du ministre. Ils couvrent l'ensemble des éléments de la crise syrienne, et ne se limitent donc pas à l'examen de la dimension de prolifération de celle-ci.

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/syrie/>

Intervention du Président de la république à l'Assemblée générale des Nations unies. Ce document est la retranscription intégrale du discours du président Hollande, prononcé le 24 septembre 2013 devant l'Assemblée générale des Nations unies, qu'il a consacré en partie à la crise syrienne.

<http://www.elysee.fr/assets/pdf/intervention-du-president-de-la-republique-a-l-assemblee-generale-des-nations-unies.pdf>

La chercheuse israélienne Tsilla Hersheo, du *Begin-Sadat Center for Strategic Studies* de l'université Bar-Ilan à Tel Aviv a publié le 8 septembre 2013 une note d'analyse sur l'évolution de la position française par rapport à l'interventionnisme armé à des fins de résolution des conflits, en prenant la crise syrienne comme cas d'étude. Elle soutient notamment que l'attaque du 21 août 2013 a eu raison des dernières réserves qui pouvaient exister au sein de l'appareil français de décision quant à la nécessité d'une intervention armée en Syrie.

<http://besacenter.org/wp-content/uploads/2013/09/perspectives212.pdf>

L'Institut français des relations internationales a publié une note intitulée « Syrie : l'option militaire reste-t-elle ouverte? ». Ce document complet rassemblant cinq contributeurs de l'institut examine l'ensemble des paramètres politiques, stratégiques et techniques d'une intervention militaire en Syrie.

<http://www.ifri.org/?page=contribution-detail&id=7815>

SPECIAL SYRIE : PUBLICATIONS ET RESSOURCES WEB

Sur l'attaque chimique du 21 août 2013

Rapport des inspecteurs des Nations unies. Ce document de 41 pages, dont 31 d'annexes techniques, relate le travail des enquêteurs de l'ONU, qui concluent que tout indique qu'il s'agit bien d'une attaque au sarin, qui a vraisemblablement été conduite au moyens de roquettes sol-sol. Ils indiquent notamment qu'un nombre considérable de victimes étaient des civils, dont des enfants.

http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Secretary_General_Report_of_CW_Investigation.pdf

La synthèse nationale de renseignement déclassifié apporte des éléments techniques et factuels intéressants sur l'emploi par le régime syrien d'armes chimiques en général et sur l'attaque du 21 août 2013 en particulier. La publication de ce document a été en elle-même indicative de la volonté politique de la France sur la question syrienne.

http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/fichiers_joints/syrie_synthese_nationale_de_renseignement_declassifie_02_09_2013.pdf

Au sujet de l'accord portant sur le démantèlement de l'arsenal chimique syrien

Camille Grand, directeur de la FRS, est intervenu sur ce sujet sur la chaîne d'information France 24 le 12 septembre 2013. L'entretien d'un peu moins de 12 minutes revient sur l'ensemble des éléments, techniques et politiques, de la proposition de Lavrov. Il fait également le point sur un certain nombre d'implications régionales de cet accord, de même que ses conséquences en termes de non-prolifération. La vidéo est disponible sur www.youtube.com.

<http://www.youtube.com/watch?v=AfBoqadrRg>

Le *think tank* américain ultra-conservateur *Heritage Foundation* propose une analyse particulièrement critique de la solution proposée par le ministre russe des affaires étrangères Sergueï Lavrov. Si les conclusions que les auteurs mettent en avant sont très largement discutables (défiance vis-à-vis de l'OIAC et du régime global de non-prolifération en général, prise de position pour un unilatéralisme américain agressif), leur démarche reste intéressante, en ce qu'elle examine très précisément les obligations de la Syrie au titre de la proposition de Lavrov, les risques de non-respect de ces obligations, et la question du réalisme du calendrier proposé.

<http://www.heritage.org/research/reports/2013/09/framework-for-removing-syrian-chemical-weapons-why-congress-should-be-skeptical>

Sur le démantèlement de l'arsenal syrien

L'Institut d'études de sécurité de l'Union européenne (EUISS) a publié en septembre 2013 une note de Jean-Pascal Zanders sur le démantèlement de l'arsenal chimique syrien. Expert reconnu sur les questions liées aux armes chimiques, ayant notamment travaillé au SIPRI et à l'EUISS, il revient, entre autres, sur les difficultés politiques, stratégiques et techniques de la mise en œuvre de l'accord proposé par Lavrov.

http://www.iss.europa.eu/uploads/media/Brief_33.pdf

Olivier Lepick, chercheur associé à la FRS, procède à un décryptage accessible au grand public sur le site d'information généraliste www.atlantico.fr.

<http://www.atlantico.fr/decryptage/detruire-stock-armes-chimiques-mode-emploi-olivier-lepick-850029.html#jZELchhVxuxHM052.99>

AGENDA

CONFERENCES

30/10/2013 : « *Inside Iran: Power, Strategy and Challenges* », Chatham House, Londres

13–14/11/2013 : « *WMDfZ in the Middle East - Impact on Global Non-Proliferation Efforts* », Arab Institute for Security Studies (AISS), Amman, Jordanie

13–15/12/2013 : « *World Policy Conference* », IFRI - sixième édition, Monaco

EVENEMENTS

21/10/2013 : Conseil affaires étrangères, Conseil de l'UE, Centre de conférences Kirchberg, Luxembourg

24–30/10/2013 : Semaine mondiale du désarmement

28–30/10/2013 : 41^e session de la Commission préparatoire de l'OTICE, Vienne

28/11/2013 : Conseil des gouverneurs, AIEA, Vienne

Retrouvez tous les bulletins de l'Observatoire de la Non-Prolifération sur le site Internet du CESIM : www.cesim.fr

OBSERVATOIRE de la NON-PROLIFÉRATION

Bernard Sitt, directeur; Benjamin Hautecouverture, Chargé de recherche (rédacteur en chef); Stéphane Delory, Chercheur associé (rédaction);
Timothée Germain, Chargé de recherche (rédaction—diffusion); Elisande Nexon, Chargée de recherche à la FRS (rédaction).

Contact : benjamin.hautecouverture@cesim.fr